MARIAGES, NAISSANCES ET DECÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Salvatore A. Galiano à Margaret Auguste, William Milton Miller, D. D. S., à Nathalie Alma Walsh, Francis Brown à Vve F. J. Dittgen, John Darling Nix à Vve George Ictmann, John Auguste à Lizzie Holmes, Gabriel Johnson à Corinne Richard, Herman Hoefeld à Maud Keller, John Charles Mc Mains à Florence Davis, Samuel E. Billin à Alice Malhist, April Monroe à Désirée Harris, L. François Duplaisir à Ella Etheridge.

NAISSANCES — Mmes C. Kirsch, une fille; A. Bodlas, une fille; C. F. Hassé, une fille; H. Tobelman, une fille; E. Kouzelmann, une fille; J. Julien, une fille; C. W. Vance, M.D. une fille; A M. Sordelet, une fille; J. Barteis une fille; A. Wise, une fille; S. Bell, une fille; W. Partridge, un garçon; A. Blazio, un garçon; C. Porter, un garçon; E. Noah, un garçon; J. McConnell Jr, un garçon; J. D. Walker, un garçon; F. Segreto, un garçon; G. Coci, un garçon; G. Vaudrell, un garçon.

DECES—J. Collie, 35 ans, 418 avenue Henry Clay; Mme Elizabeth Mische, 27 ans, 1315 St-Philippe; Vve Coralie Berbel, 74 ans, 1834 Ste-Anne; F. J. Robert, 86 ans, 1417 Ursulines; F. A. Fullmer, 48 ans, 4217 Tchoupitoulas; E. Glueck, 9 jours, 2633 Rousseau; P. Manguno, 17 ans, 2225 Howard; P. G. Archinard, 5 mois, 1119 Bourgogne; M. Kuntz, 76 ans, 420 Short, Marie Bienvenue, 30 ans, Bay St Louis, Miss.; Louise Carlin, 22 ans, Morgan City, Lne; S. Harper, 53 ans, 115 S. Front; Eliza Stamps, 89 ans, 214 Adams; Mary Harris, 44 ans, Vieux Bassin; T. J. Melicher, 9 mois, Clio près Liberté; Elizabeth Mary Conner, 20 ans, 540 Vallette; Lizzie Nathan, 42 ans, 1717 St Claude.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Succession ouverte :
Auguste Uhle.
Demande d'émancipation :
Fred Loebs.
Mme May Price vs Hans C. Price —Séparation de biens.

Deuxième Cour Inférieure.

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions :
Octave Pratinenne, James Doran, actes de violence ; Townsend Speed, port d'arme cachée ; Edw. Richardson, attaque.
Envoyés devant la cour criminelle :
Baptiste Charrie, meurtre : John et Charles Olivier, vol avec effraction : Joseph Dillon, méfaits.
Acquittés :
Viville Monguet, larcin : Jos. Oala, actes de violence : J. B. Porter, Victor Schneider, homicide.

FAITS DIVERS

Un télégramme reçu par M A. R. Blakely.

Le gérant de l'Hôtel St Charles de notre ville, a reçu hier soir de Dubuque, Iowa, de M. J. F. Merry, un des officiers les plus connus de la compagnie du chemin de fer de l'Illinois Central, le télégramme suivant :

M. A. R. Blakely,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Cher Monsieur,
Rien ne contribuera plus à la prospérité de votre ville que la construction de l'Auditorium qui doit contenir 20.000 personnes. Maintenant que le creusement du canal de Panama est assuré, la Nouvelle-Orléans est appelée à devenir un des centres les plus populaires de l'Union.
J. F. MERRY.

Riz nouveau.

Le premier riz de la saison est arrivé hier de la paroisse Vermillion et a été vendu par MM. Kendricks & Ernst à MM. Aron & Cie. à 7 1/2 c. la livre. Il est rare que le premier riz nous vienne avant la fin du mois de juillet.

LEGISLATURE.

Sénat.

Baton Rouge, 10 juillet.

Le Senat s'est réuni, ce matin à 9 h. 30 — 25 membres présents.

Sur motion de M. Cage, l'erreur qui s'était glissée dans le journal de la séance du 8 courant est corrigée. L'erreur démontre que le bill contre les trusts n'avait pas été lu en entier ce jour-là, mais qu'il n'avait été l'objet que d'un rapport du comité. La correction a été faite.

Les bills suivants de la Chambre sont adoptés définitivement :

Le bill de M. O'Connor, sur l'administrateur public.

Le bill de M. Wilson, de Tangipahoa, ayant pour but de frapper d'une taxe les terrains de courses.

Le bill de M. Trezevant, amendant la loi du dimanche, est renvoyé indéfiniment.

Le bill Stroudback, autorisant l'ancienne corporation de l'Eglise Baptiste de la place Colisée à vendre un terrain à la corporation nouvelle.

Le bill relatif à l'inspection des grains est rejeté par le sénat à une majorité de 15 contre 10.

Le bill Trezevant sur la loi du Dimanche et celui de M. Wilson ayant pour objet de frapper d'une licence les Pool-rooms sont ajournés indéfiniment.

Sur motion de M. Barrett, le bill anti-trust est renvoyé à l'ordre du jour.

Le Sénat vote le bill général relatif aux conseillers de ville, après avoir rejeté les amendements que présentait M. Flynn.

Le bill Hyams demandant le placement du surplus du fonds d'école est adopté.

Autour de la Législature.

Baton Rouge, 10 juillet.

DERNIER JOUR DE LA SESSION.

C'est aujourd'hui le 60e et dernier jour de la session législative de 1902. Les deux Chambres ont à peu près achevé toute leur besogne.

La Chambre s'était ajournée hier soir après avoir épuisé son ordre du jour; il n'y reste que cinq ou six bills.

Après la séance du soir, il ne restait qu'un bill à rapporter, et il provenait du Sénat.

Il y avait encore dix bills entre les mains du gouverneur, cela faisait en tout 38 bills susceptibles de passer à l'état de lois. Plusieurs de ces bills resteront dans les cartons ; quelques-uns ont été frappés du veto par le gouverneur mais ils seront adoptés sans son approbation.

A PROPOS DU BILL CONTRE LES TRUSTS.

La mésaventure qui vient d'arriver au bill anti-trust a jeté l'inquiétude dans le monde officiel. On sait à quel point les populations détestent les trusts; elles comptaient sur la législature pour les débarrasser de cet ennui public, et voilà que nos législateurs semblent s'entendre avec les exploiteurs et empêchent de passer la loi qui devait sauver la situation.

Ce n'est pas la première fois que le public se trouve ainsi frustré et que ses espérances sont ainsi cruellement déçues.

Il peut s'en venger aux élections prochaines et ce serait le parti démocrate qui serait la victime de cette manœuvre. Le gouverneur a essayé de le déjouer, mais il n'y a pas réussi.

Il était trop tard pour réparer le mal qui était fait. Les délais accordés par la Constitution après chaque lecture rendaient impossible le vote définitif sur la loi. Les choses en sont restées là pour le moment : il est à craindre que les électeurs ne veuillent prendre leur revanche aux polls. Tout porte à croire que le Trust dirige sourdement toute cette intrigue.

La loi du Poll tax, telle qu'elle a été amendée durant la session, court aussi le risque d'être rejetée. La question par suite d'une erreur que l'on a de la peine à concevoir, a été d'abord soumise au Sénat, tandis qu'elle eut dû être portée en premier lieu devant la Chambre, en vertu de la constitution, attendu que c'est une loi de revenu et que en cette qualité elle doit tout d'abord être soumise aux représentants.

Si le gouverneur, par un scrupule que nous comprenons, hésite à signer la nouvelle loi, il faudra en revenir au régime inauguré en 1882.

Baton Rouge, 10 juillet.

Un grand nombre de sénateurs et de représentants ont quitté Baton Rouge hier soir. Plusieurs ont pris le train ce matin pour rentrer à la hâte chez eux. En fait, ils n'ont plus rien à faire et s'ils restent à Baton Rouge, c'est qu'ils le veulent bien. Le gouverneur lui-même a achevé sa besogne et il n'a plus aucun bill à signer.

Hier soir les pages du Sénat et de la Chambre ont donné un souper dont ils ont fait les honneurs avec tout l'engouement de leur âge.

A ce souper, assistaient l'orateur de la Chambre, M. Sanders, et le commis M. Landry. Des discours ont été prononcés à cette occasion.

Ce n'a pas été la séance la moins intéressante de la session législative.

Triste progéniture.

Martha Martinez est morte des suites d'un coup reçu à la tête. Visant sa sœur, avec laquelle il se querellait pour un motif futile, Eddie Martinez, âgé de 16 ans, fils de la défunte, a atteint sa mère si gravement que la pauvre créature est morte à trois heures du matin, le lendemain.

Cette famille habitait rue Première, près Liberté. Le Dr Petit qui avait été appelé sitôt l'accident survenu, trouva Martha fort affaissée et souffrant beaucoup : son côté droit était paralysé. Il lui donna une prescription et s'en alla, promettant de revenir plus tard.

La situation s'étant aggravée depuis son départ ; un autre médecin est intervenu en son absence, et M. Petit crut devoir se retirer.

Plus tard on vint lui demander un certificat de décès; sachant la cause de cette mort rapide, il le refusa, et avisa immédiatement le coroner Richard des circonstances qui avaient amené le décès.

La police arriva pour emporter le corps à la Morgue. On se refusa tout d'abord à l'obtempérer à son intimation, donnant pour prétexte que la veillée était commencée auprès du corps.

Un nègre se tenait à l'entrée de la porte, et défendit d'entrer à l'agent Burns et au député Guina, que le hasard avait amenés là. Malgré cette opposition illégale, le corps fut emporté pour en faire l'autopsie. Le coup qui avait causé la mort avait laissé pour trace un caillot de sang sur la cervelle ; le crâne n'était pas fracturé, et la mort était en fait due à une hémoragie cérébrale, ce dont le coroner notifia la police, qui fit aussitôt écrouer Eddie.

Envoyés à l'asile.

Le juge John St-Paul, à la division, C, hier, en cour civile, a eu à statuer sur un cas douloureux autant qu'intéressant. Il a fait exécuter les lois d'humanité qui régissent la société pour la protection des enfants abandonnés.

Chose honteuse : Mme Béroud est allée volontairement demeurer 1549 rue Conti avec ses deux enfants en bas âge, Mamie et Walter Streetly. La Société, prenant pitié de ces chers petits innocents, a sollicité légalement l'autorisation de les enlever de ce milieu immonde, par l'entremise de M. James Mc Loughlin, qui l'a représentée.

Cette triste mère s'est contentée de les envoyer à la cour, et a eu sans doute un reste de honte pour ne les y avoir amenés. Comme les faits prouvent surabondamment qu'une femme dissolue, qu'on dit de plus adonnée à la boisson, n'est point propre à élever des enfants, on les a retirés de cet infâme milieu pour les soustraire à la démoralisation, et on les a aussitôt envoyés à l'asile Saint-Vincent-de-Paul.

Pauvres enfants !

Un ivrogne disant se nommer Mathieu J. Ryan et demeurer dans l'Etat du Mississipi — où ? — son état alcoolique lui enlève toute mémoire à cet égard, — a été arrêté hier matin dans le café qui se trouve au coin des rue Conti et Bourbon.

Il n'était pas seul, malheureusement, car deux bébés, ayant l'un 14 mois et l'autre 3 ans, étaient avec lui quand on l'a écroué. D'où viennent-ils ? Sont-ils à lui ? Comment se trouvent-ils en cette compagnie ? Il faudra attendre que l'homme ait cuvé son vin pour savoir comment ces petits, inconscients du danger qu'ils ont couru, se trouvent abandonnés à une pareille tutelle.

Tentative de meurtre.

Un forgeron nommé Bernard Hottke, pour des raisons qu'on ignore, a essayé de faire périr, non sans préméditation, le docteur Absalon Pettit. On croit que cet homme est fou, quoique son crime ait été fort bien calculé et exécuté : il a poussé le docteur devant un car électrique en marche.

Ce qui a empêché que cet acte, jusqu'ici inexpliqué, ait eu une issue fatale, c'est que justement le car marchait doucement, et que l'électricien P. Griffin a pu l'arrêter à un pied du docteur qui, sans ce concours de circonstances, eût été inévitablement broyé ou grièvement atteint, car il avait essayé inutilement de se relever, après être tombé entre les rails.

Hottke a été écroué, mais, auparavant, le docteur, mis sur pied, a pu voir son agresseur que la foule avait entouré. Il a reconnu en lui un homme qui lui avait dit, sans motif, des injures en mauvais anglais, il y a un an. Il a entouré avec son mouchoir le pouce de sa main, dont il souffrait, et a pris le car.

Il a accusé, depuis, son agresseur pardevant la cour criminelle de cité. Il ne connait nullement ni le prisonnier, ni aucun des siens. C'est rue Washington, près Freret, qu'il a eu occasion de le rencontrer.

Il conduisait son cheval quand Hottke l'a injurié. Il paraissait furieux de ce que le docteur lui eût envoyé une note d'honoraires, ce que nie le docteur, qui ne le connaissait pas. L'homme insista et soutint son dire. Voyant qu'il ne pouvait le dissuader, le docteur le laissa libre de croire ce que lui semblait et fouetta son cheval.

Hottke, un Allemand de naissance, parle un anglais incompréhensible ; il tient des propos qui n'ont pas le sens commun. Il accuse M. Pettit d'avoir un certain jour traitée sa femme sans égards ; il prétend que le docteur refuse de lui octroyer sa liberté; il assure lui avoir parlé avant de le pousser et rien ne le convainc, ni ne semble être compris par lui, ce qui fait croire à une folie dont le coroner va chercher les causes et vérifier la sincérité.

Carte forcée.

Le recorder Hughes, indigné, a condamné à $25 ou 30 jours de prison John Murphy, un impudent quémandeur, à titre de suspect et d'homme dangereux pour la sécurité publique. Il devra faire son temps en prison sans pouvoir espérer de l'indulgence du juge que sa peine soit écourtée comme temps.

Ce vagabond parcourt le 4me District, entrant dans toutes les maisons pour y demader à manger, et si on n'accueille pas favorablement sa requête, il insulte les personnes qui ne tiennent cure de ses objurgations, surtout s'il sait que les femmes seules sont à la maison.

Effrayées, elles ont porté plainte à la police. L'agent Charles Merritt ayant rencontré ce mendiant hier, l'a arrêté entre les rues Washington et Carondelet.

Il prétend être resté libre, pendant une semaine, et n'avoir dû une arrestation antérieure à son état d'ivresse momentané. On a constaté qu'effectivement il venait d'être relâché.

Provenance sujette à caution.

Un gamin de 14 ans, Sydney White, ayant été trouvé en possession de cinq paires de chaussures neuves, dont il n'a pas voulu dire la provenance, a été arrêté comme suspect et dangereux.

Accident.

Avant-hier soir le juge Bloomfield, de Yazoo City, Miss., a failli être victime d'un accident de car, coin des rues Canal et Baronne. Il quittait un car de la rue Dryades quand il fut renversé sur le pavé et légèrement meurtri au corps. Conduit à l'hôtel Grunewald, il y a reçu les soins que réclamait son état. On prétend que le car était arrêté avant que le juge eût descendu.

Buvez la "Sparkling Abita Water", $1.60 la douzaine de bouteilles livrées à domicile.

En route pour l'Auditorium !

Des petits imprimés sont tout prêts : il n'y a plus qu'à y inscrire la somme souscrite par le signataire pour la construction de l'Auditorium. Le capitaine J. B. Sinnott, un des hommes les plus actifs et expérimentés, en pareille occurence, assure que les comités mettront une célérité aussi grande que possible pour obtenir des versements. Que les petites bourses donnent leur obole : les petits ruisseaux font les grandes rivières, et il sera glorieux pour les humbles, touchant pour les annales de la ville du Croissant, de pouvoir prouver que, pauvres et riches, ont apporté leur quote-part à l'œuvre commune.

Le titre de la compagnie qui s'organise sera : la New Orleans Auditorium and Exposition Company Limited. Ce monument tiendra ses portes toutes grandes ouvertes aux conventions, servira aux expositions industrielles et commerciales, sans oublier celles des animaux gras qui servent à l'alimentation, des bêtes de somme. Il est probable que les si brillantes et originales fêtes du Carnaval, dont l'éloge n'est plus à faire, pourront trouver à l'Auditorium un local tout préparé pour y pouvoir étaler une magnificence encore plus grande que par le passé.

C'est Son Honneur le maire Paul Capdevielle qui est le président de cette entreprise. Tout lui réussit et il va vite en besogne, ce qui promet beaucoup de bonnes et belles surprises. Tandis que la charte de la nouvelle société va être préparée, acceptée et signée, les membres zélés des comités divers, récemment désignés par le plus haut magistrat de la cité, vont réunir les fonds nécessaires pour mettre en exécution, à bref délai, la construction de l'Auditorium, dont le site n'est pas encore désigné.

Le stock du capital sera de $300-000 à $400,000, divisés en parts d'un "dollar" chacune, et payables en 4 paiements égaux, un quart étant payé comptant, et les trois autres quarts suivant les conditions convenues par le comité.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes

Edition Quotidienne,

Edition Hebdomadaire,

Edition du Dimanche

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE:

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, port compris :
$12 ..Un an | $6.....6 mois | $3.....3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris :
$15.15..Un an | $7.55...6 mois | $3.80..3 m

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi matin

Pour les Etats-Unis, port compris :
$5.00..Un an | $2.60...6 mois | $1.00...4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger
$6.05..Un an | $3.05...6 mois | $1.35...4 mois

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont leur droit. Les personnes qui veulent s'y abonner n'ont s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

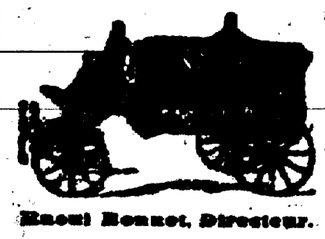

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1048.

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & CO.,
LIMITED,

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres,
1108 et 1112 Nord Rampart.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 208.
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No. 1309 Avenue Nord Rampart,
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Funérailles etc. Embaumement fait à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept 1901—1an

AVIS DE DIVIDENDES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD de la Nouvelle Orléans, No 314 rue Camp — Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1902: A une réunion régulière du Bureau des directeurs de cette compagnie, un dividende d'intérêt semi-annuel de Quatre Pour Cent sur le Stock Capital a été déclaré payable sur demande
SCOTT McGEHEE, secrétaire.
1 juil—10 jours

AVIS SPECIAUX.

Avis est par le présent donné que d'après les termes de dépôt et vente de la NEW ORLEANS AND CARROLLTON RAILROAD LIGHT AND POWER COMPANY, COMMON STOCK, nous ne avons la balance due sur ledit stock LUNDI, 14 juillet, après laquelle date l'intérêt cessera. Tous les certificats devront être présentés à cette date à MM. Isidore Newman & Sons, lesquels en feront le paiement.
NEW YORK SECURITY AND TRUST CO.
11 juil - 4f

LA COMMISSION DU DRAINAGE DE LA NOUVELLE ORLEANS, Chambres 20, 21 Hôtel de Ville.

Nouvelle-Orléans, Lne, le 15 juin 1902.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle Orléans, jusqu'à LUNDI, le 14 juillet 1902, à midi, pour fournir un approvisionnement de charbon pour une période de six (6) mois, aux différentes machines de drainage, en conformité avec les spécifications enregistrées dans le bureau de la Commission.
Le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions est réservé.
R. M. WALMSLEY, Président.
IRWIN JAMISON, Secrétaire.
15 juin—30 f

HOTEL ET RESTAURANT DU
WEST END,
T. TRANCHINA.....Prop.
Ouvert toute l'Année.
Tous les mets délicats de la saison bien cuits et soigneusement servis
PRIX RAISONNABLES.
15 juin—3m

AMUSEMENTS.

Société du 14 Juillet.
Grande Célébration de la Fête Nationale Française
—AUX—
Fair Grounds,
LUNDI, LE 14 JUILLET 1902,
—AU—
Bénéfice de l'Ecole Gratuite des Garçons et pour les Victimes de la Martinique.

Programme Général :
A midi—Salut du mât par l'Artillerie de Washington.
A 1 heure p. m.—Réunion des membres au No 1020 rue St-Pierre.
A 1 1/2 heure p. m.—Visite officielle au Consul de France.
A 2 heures p. m.—Départ pour les Fair Grounds.
A 2 1/2 heures p. m.—Ouverture de la Fête.
A 3 heures p. m.—Jeu de Baseball, Jackson Barracks vs Cuba à Ber.
A 3 1/2 heures p. m.—Courses de chevaux.
A 4 heures p. m.—Jeux divers.
A 4 1/2 heure p. m.—Ouverture officielle de la Fête, réception du Consul de France, discours, La Marseillaise, etc., etc.
A 5 heures p. m.—Comédies par les Bouffons, distribution des Médailles, distribution des Prix, etc., etc.
A 6 heures p. m.—Grande parade d'Automobiles décorés de fleurs.
A 6 1/2 heures p. m.—Kiss-Nero, acrobates en pyramides équilibristes du monde.
A 7 heures p. m.—Ouverture du Bal.
A 8 1/2 heures p. m.—Feu d'artifice, Bombes, Fusées, le Monument de Rochambeau, l'Apothéose du Mont Palé, etc., etc., sous la direction du Prof. Joseph Pizzoni.
Billets.....25 cents
6 juil—6 11 12 13

ORPHEUM—Athletic Park.
OLYMPIA OPERA CO.
Ce soir quatrième semaine.
La jolie opérette d'Offenbach
LA PERICHOLE.
Le nouveau programme—"LA MASCOTTE" et "THE PERSIAN BRIDE."
Entrée Générale—15 ; siège réservé 10, 15 et 20. En vente chez Clark, 524 rue du Canal. 9 juil—4f

WEST END, CE SOIR ET toute la semaine
Concert par la bande militaire de BOURNEBECKER.
Lejeune et Cousin, Alphonse et Gaston.
THE KING-NERS.
Les champions équilibristes du monde.
VITAGRAPHE ET AUTRES ATTRACTIONS
Sièges Réservés en vente au Magasin de Musique de Molina, 916 Canal, et au Département du Détail de A. Ballvin et Cie., Ltd., coin des rues Camp et Commerce.
6 juil—

F. P. A. CO., Ltd.
Excursion quotidienne sur le Fleuve.
Le steamer
CHALMETTE
quitte tous les soirs le quai de la rue du Canal à 7:30 heures ; retour à 10:30 p. m.
Excursions le dimanche de 9 heures a. m. à 2 heures p. m. ; le soir de 7:30 heures p. m. à 10:30 heures p. m.
PRIX POUR ALLER ET RETOUR 25c.
Rafraîchissements aux prix de la ville. Bonne musique et danses.
11 juin—11 au 1er sept

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
STEAMER NEW CAMELIA.
Commençant le 27 avril 1902.
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées :
Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.
L'eau et le temps le permettront.
EXCURSIONS.
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
Prêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.
W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.
14 avril—

Téléphonez—
J. GARLICK,
L'UNIQUE AFFICHEUR.
Les meilleurs tableaux, localités résultats.
Bureau : 638 Place Commerciale
28v—1an

point.....

" Maintenant je vous dis : si vous étiez malheureuse, si vous aviez besoin, et que je puisse vous faire du bien, je le ferai....

" Vous êtes riche, vous ne portez sur votre visage aucune trace de ce chagrin qui devrait laisser son empreinte, sur le visage d'une mère, à la recherche de son enfant....

" Pensez donc ! madame, un enfant qu'on ne retrouve point ! c'est la torture.... une torture du jour et de la nuit.

" Vous ne serez pas plus à plaindre que vous ne l'avez été.

" Moi, je reste la fille des gens qui m'ont élevée, qui m'ont aimée.

En un mouvement rapide, elle entoura le cou de sa nourrice, elle saisit la main du brave homme qui, arrêté près de sa femme, contre la porte vers laquelle ils s'étaient dirigés derrière leur fille, attendaient, radieux et étreints pourtant, par une dernière angoisse.

—Les voilà, mes parents, les voilà....

" Oui, je ne serai votre fille que si vous êtes malheureuse.

Et, à M. de Tillière :

—Je reste Mireille Bonenfant, monsieur, je ne veux pas m'appeler autrement, même mademoiselle de Tillière.

" Merci pourtant, vous êtes bon.... Merci.

Elle avait cette fois ouvert la porte.

Elle eut un geste qui fit passer devant elle le mari et la femme.

—Allez, descendons, papa et maman.... Personne ne peut nous séparer, personne n'en a le droit, c'est tout ce qu'il faut.

Le comte prononça, avant que tous trois eussent franchi le seuil du salon :

—Réfléchissez bien mon enfant, ne partez pas ainsi... Et si vous partez, sachez que vous n'avez qu'un mot à dire, pour.....

—Je ne le dirai pas....Ni demain, ni après ni jamais....

—Alors, écoutez-moi....une minute seulement, rentrez tous les trois....Je ne réclame plus qu'une minute....

Ils rentrèrent, la jeune fille referma la porte.

—Au nom de madame de Tillière, fit le vieillard, aussi bien qu'en mon nom, je vous demande la promesse, que vous conserverez le silence sur ce qui vient de se passer ici, sur la révélation que je vous ai faite.

" Vous ne voulez point quitter vos parents nourriciers, j'espère qu'eux et vous garderez sur cette révélation, le secret le plus absolu.

—Moi, je peux vous assurer, que je ne laisserai pas échapper un mot, déclara Mireille.

" Je n'ai aucun intérêt, à aller crier sur les toits, que je suis une enfant naturelle.

" Quant à mes parents, pourquoi le diraient-ils, puisqu'ils l'ont toujours caché ?

—Nous nous tairons, fit madame Bonenfant.

—Nous ne dirons rien, affirma Bonenfant, qui recommençait à tortiller entres ses doigts, sa casquette, ramassée près de sa chaise.

—Je me fie à votre promesse .....Il me semble, en effet, que vous n'auriez ni les uns ni les autres, avantage à ébruiter une chose qui ne ferait qu'attirer autour de vous des cancans inutiles et à ennuyer cette petite, qui, entre parenthèses, je le répète une dernière fois, a tort de ne pas écouter la voix de la raison, et le regrettera peut-être, singulièrement un jour.

—Non, monsieur, dit Mireille avec conviction; je vous l'assure, je ne regretterai rien.

—En tout cas, une dernière fois aussi, je vous dis; vous pourrez revenir sur votre décision.

—Je n'y reviendrai pas.

Madame de Tillière articula :

—Ainsi, rien....vous ne sentez pour moi, qui cependant ne demande qu'à devenir la mère que je n'ai pu être, ni une tendance à l'affection, ni une disposition au pardon ?

" Ce pardon pourtant je l'implore, quoique, comme vous l'a appris M. de Tillière, je fus plus malheureuse que coupable.....

—Mais je vous pardonne.... Je n'ai pas même à vous pardonner, puisque je ne veux pas vous juger.

" Quant à l'affection, comment pourrais je en avoir, ou me sentir seulement disposée à en éprouver ?

" Nous nous voyons pour la première fois, rien ne m'attire vers vous....

" Est-ce ma faute ?

" Vous non plus n'éprouvez point le sentiment de la mère qui retrouve sa fille.

" Je le sens....

" Il n'y a point chez vous, et il n'y aura jamais, l'affection de ma pauvre maman Bonenfant.

" Pourquoi voudriez-vous, que moi je vous aime ?

" Je vous le demande, pourquoi ?

—Mais parce que vous savez la vérité....C'est simple.

—Alors, sans doute, c'est trop simple....

Elle posa ses deux mains à la place de son cœur.

—Je ne sens rien là, que voulez-vous.....Non, rien absolument.

—Au moins vous ne refuserez pas de vous laisser embrasser ?

Mireille eut une velléité de reculer.

—Je ne me trompe pas, et vous avez beau protester....c'est de la haine.

—Non, madame, ce n'est point de la haine, je ne le veux point...

Elle tendit son front blanc, à la peau satinée, effleurée par les cheveux blonds et soyeux.

Mireille Jourdain y déposa le premier baiser, qu'elle eût donné à sa fille, un baiser qu'elle prolongea, en essayant de le rendre intense et désespéré.

Mireille se sentait plus froide dans ces bras, avec cet embrassement sur son front.

Elle échappa à l'étreinte, sans l'avoir rendue.

Et tandis que sa mère—la mère par le sang—énervée par cette scène, peut-être déçue, et peut-être aussi sous le coup du sentiment fugace qui ressemblait à cette tendresse naturelle de la femelle pour son petit—se mettait à sangloter, elle s'en allait cette fois pour ne pas revenir, avec sa mère d'adoption,—la vraie, la seule.

Et le comte de Tillière toujours debout, avait encore pour cette jeune fille, que ne tentaient, ni le nom, ni l'argent, un regard où se mêlait à une sympathie vraie, une admiration aussi sincère.

XII

On était au premier Mars, et comme si l'éclosion prochaine des bourgeons, avec la venue du printemps, eût voulu en ce premier jour du mois printanier, se montrer déjà, les bourgeons verdissaient aux branches grêles où bientôt ils se changeraient en feuilles tendres et imprégnées de toute l'âcreté de leur sève.

Roger Cameron, arrivé en avance au rendez-vous du tramway de la Muette, s'avançait lentement, après dix minutes d'attente, le long de l'avenue Raphaël.

L'hôtel de la belle Espagnole, entretenue par un riche banquier parisien, se trouvait à moitié de l'avenue, au milieu d'un jardin assez vaste, la façade donnant sur le Ranelagh, le derrière sur les fortifications.

Roger n'en était qu'à vingt-cinq pas, lorsque, par la porte grillée, sortit Andrée Hellin.

Il rebroussa chemin pour ne pas la gêner, et ne s'arrêta qu'au bout de l'avenue.

Il n'y avait là personne, que des passants indifférents.

Roger regarda venir la jeune fille, mignonne, vive et fine, dans le rayon de soleil, qui traversait la chaussée.

Elle souriait, pâle pourtant, les yeux humides, ses beaux yeux bruns, lumineux et doux.

Toute coquette, dans une robe neuve, une robe de drap marron, avec la veste pareille, costume que sa mère lui faisait elle-même, elle était mise fort gentiment.

L'échancrure des revers, montrait le petit empiècement bleu de ciel — la nuance d'Andrée— sous le nœud de tulle léger qui servait de cravate.

Le chapeau aussi était marron, avec un gros nœud de la couleur du plastron.

Pas de voilette.

A dix-huit ans, le tulle sur le visage s'embellit point, au contraire.

L'épiderme gagne à n'être atténué par aucun subterfuge—comme il gagne plus tard à n'être vu qu'au travers.

C'était bien le printemps, qui s'avançait vers le jeune homme.

Désir et tendresse, emplissaient à la fois son âme.

Lorsqu'il mit sur le sien le bras d'Andrée, et qu'ils s'en allèrent ensemble, il sentait une ivresse telle qu'il n'en avait jamais éprouvée.

Il serrait contre lui le bras délicat.

Sa chaleur le pénétrait, lui, faisant monter au cerveau une griserie.

Et son cœur battait d'amour sincère, d'amour par.

Il arrêta un fiacre.

Tous deux s'y installèrent.

A continuer

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS.

MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. Il CALME L'ENFANT, ASSOUPLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR, GUÉRIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander "Mrs. Winslow's Soothing Syrup", et de ne prendre aucun autre.
Vingt-Cinq Cents la Bouteille.